

Image not found or type unknown



Loyer payer 2 fois pour la meme periode

Par **JUJU69001**, le **11/03/2009** à **14:54**

Bonjour,
Le 3 mars 2009 j'ai payer mon loyer par virement bancaire, en date du 10 mars 2009 mon syndic à prélevé de nouveau mon loyer. Donc 2 fois le loyer pour la meme période. Mon banquier à rejeté le prélevement et se me coute 14 € de rejet.
Ceci est une erreur du syndic. Ais je le droit de leur réclamer les 14 € de rejet ?
Merci de votre réponse.
Cordialement
Julien MOULIN